



**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
14 DECEMBRE 2021
20H00
SALLE DES FETES DE CERSAY –
VAL EN VIGNES**

PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt et un, le quatorze décembre à vingt heures, à la salle des fêtes Cersay-commune de Val en Vignes, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil municipal de la commune de Val en Vignes.

Date de convocation du conseil municipal : 7 décembre 2021

PRESENTS : Audoin Stéphanie, Jadaud Emma, Miziniak Elie, Raymond Christophe Azarias Isabelle, Bremaud Isabelle, Dugas Luc Jean, Falourd Audrey, Gerfault Sylvie, Gireaud Patrick, Guillot Christophe, Guibert Lionel, Guilloteau Catherine, Grivault Dominique, Grivault Frédéric, Hervé Audrey, Nicolas Damien, Poirier Charles, Tocreau Laurent, Wisniewski Richard

ABSENTS ET EXCUSES : Lefèvre Aurore, Martin Jérôme, Hemard Emmanuelle,

NOMBRE DE VOTANTS : 20

Secrétaire auxiliaire : Eloïse Lecarpentier (ne participe pas aux délibérations - art. L.2121-15 du CGCT).

Secrétariat de la séance : Monsieur POIRIER Charles est désigné secrétaire de séance

Secrétaire auxiliaire : Eloïse Lecarpentier (ne participe pas aux délibérations - art. L.2121-15 du CGCT).

Secrétariat de la séance : Monsieur POIRIER Charles est désigné secrétaire de séance

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 12 Octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le conseil que les points 7 et 9 de l'ordre du jour sont ajournés.

1. INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Le conseil municipal prend connaissance des élus au conseil municipal d'enfants :

CM2 élus le 20 OCTOBRE 2021 pour 1 an :

COMBREAU Léna, FONTENY Lou-Anne, GOERGET Noa, MERCERON Camille,

CM1 élus le 20 OCTOBRE 2021 pour 2 ans :

FERNANDEZ Zigan, MERCREDON Clément, PALLUAULT Mathis, SUBLARD-CESBRON Elios,

Les Maires délégués élus : COMBREAU Léna à Cersay et GEORGET Noa à Bouillé St-Paul Massais.

Les élus du CME se présentent au conseil municipal, et échangent sur les projets qu'ils veulent mettre en œuvre sur la commune en 2022. Les projets retenus, ayant reçu le plus d'adhésions de la part des nouveaux élus sont les suivants :

- Une balade sur les chemins ruraux de toute la commune de Val en Vignes avec des chiens. Les élèves seraient encadrés par l'école canine (association basée sur la commune déléguée de Massais) pour ce projet.
- Mise en place dans les cantines de « desserts-plaisir », au moins une fois par mois pour découvrir d'autres saveurs, notamment en proposant des desserts d'autres pays.
- Mini club de golf, à proximité du City Stade, les contours (notamment financiers) de ce projet doivent être approfondis, un partenariat avec la CCT peut être envisagé.

D'autres projets ont été présentés (passerelle pour hérissons, nettoyage de la nature, recyclage de matériaux pour construire un hôtel à insectes...), et seront débattus ultérieurement.

Les prochaines réunions du CME permettront d'affiner tous ces projets.

Le conseil municipal :

- Prend note des projets proposés par le CME
- Décide d'accompagner les nouveaux élus du CME dans la mise en œuvre des projets retenus
- Encourage les nouveaux élus à déterminer les moyens humains et financiers dont ils ont besoin.

2. DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL EN CHARGE DE LA SECURITE ROUTIERE

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Désigne Monsieur Richard WISNIEWSKI en tant que conseiller en charge de la sécurité routière de la commune de Val en Vignes.

3. TARIFS LOCATION DE SALLES

La commission des bâtiments communaux s'est réunie le 18 novembre 2021, elle propose d'appliquer une hausse d'environ 2%.

TARIFS DES LOCATIONS DES SALLES DES FETES AU 01/01/2022																
	BOUILLE SAINT-PAUL				CERSAY				MASSAIS				ST-PIERRE A CHAMP			
	Salle des fêtes		Grange		Salle des fêtes		Salle cantine		Salle des fêtes		* Salle annexe		Maison de la Vallée		Salle des fêtes	
	Commune	Plus commune	Commune	Plus commune	Commune	Plus commune	Commune	Plus commune	Commune	Plus commune	Commune	Plus commune	Commune	Plus commune	Commune	Plus commune
VIN D'HONNEUR - RÉUNION & CONFÉ																
Associations du lundi au vendredi	Gratuit	71/73	Gratuit	102/104	Gratuit	102/104	Gratuit	71/73	Gratuit	102/104	Gratuit	71/73	Gratuit	71/73	Gratuit	71/73
Particuliers et associations samedi dimanche	41/42	71/73	92/94	184/188	51/53	102/104	41/42	71/73	61/62	102/104	41/42	71/73	41/42	71/73	41/42	71/73
Activités culturelles	Gratuit															
Réunions professionnelles à caractère commercial	92/94		122/124		122/124		92/94		122/124		92/94		92/94		92/94	
Réunions électorales	Gratuit															
Obsèques	Selon la disponibilité, mise à la disposition de la famille pour organiser le verre de l'amitié															
CONCOURS DE BELOTE - LOTO - VIII	46/47	82/84			71/73	107/109	46/47	82/84	71/73	107/109	46/47	82/84	46/47	82/84	46/47	82/84
REPAS - BAL - MARIAGE - DINER DANS																
1 jour	102/104	153/156	150/153	306/312	184/188	275/280	82/84	122/124	214/218	321/327	51/53	76/77	61/62	92/94	102/104	153/156
2 jours	153/156	229/233	224/228	459/468	275/280	413/421	122/124	184/188	321/327	482/491	76/77	114/116	92/94	138/141	153/156	229/233
Week-end (du vendredi 18h au lundi 8h)	168/171	252/257	257	514	306/312	459/468	138/141	206/210	347/354	520/530	92/94	138/141	107/109	160/163	168/171	252/257
SPECTACLE - REPAS A CARACTERE COMMERCIAL NON A																
VENTE AU DEBALLAGE																
FORFAIT NETTOYAGE OBLIGATOIRE																
Concours belote - loto - veillée - repas cantine								41/42								
Repas - bal - mariage - diner d'anniversaire								82/84								
FORFAIT NETTOYAGE FACULTATIF																
Concours belote - loto - veillée - repas cantine																
Repas - bal - mariage - diner d'anniversaire																
SONO																
CAUTION																
	200															
	En cas de dégradations ou ménage et tri des déchets mal fait, le montant sera évalué par nos services en fonction des dommages et facturé															
AMAP annuel																50/41
	La vaisselle est comprise dans le prix des locations des salles															
	Uniquement pendant la période du 15/03 au 15/11, le grange de Bouillé Saint-Paul est louée sans vaisselle - les tables devront être installées par le preneur, et les sanitaires sont situés à l'extérieur															
	* si location conjointe salle annexe et salle des fêtes : 1/2 tarif sur la même durée															
LOCATION TABLES BANCS CHAISES ANCIEN PARQUET ENLEVÉS ET REMIS SUR PLACE UNIQUEMENT AUX HABITANTS DE LA COM	forfait 7 € / 10 €															
LOCATION SCÈNE BOUILLE ST-PAUL UNIQUEMENT AUX ASSOCIATIONS	forfait 14 € / 15 €															

Le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Valider les tarifs proposés par la commission

4. DETERMINATION DES TARIFS RELATIFS A LA GESTION DES CIMETIERES

A l'occasion de la création d'un nouvel espace cinéraire (jardin du souvenir, caverne, nouveau colombarium), la commission des bâtiments communaux s'est réunie le 18 novembre 2021, et propose de revoir les tarifs des concessions des cimetières communaux

CONCESSIONS CIMETIERES

		2020 /2021	Proposition 2022
Concession de terrains (2m2)			
	30 ans	80	82
	50 ans	130	133
Case Columbarium PM			
	15 ans	160	163
	30 ans	265	270
Case Columbarium GM			
	15 ans	220	224
	30 ans	320	326
Cavurnes			
	15 ans	110	112
	30 ans	190	194
Caveau			
		A CREER	736.50€ (1pl) / 1180€ (2pl)
Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir		Gratuit	Gratuit
Plaque à graver		A CREER	40 € pour 15 ans

Le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Valider les tarifs proposés par la commission

FINANCE

5. CONVENTION POUR LE PORTAGE ADMINISTRATIF DES INVESTISSEMENTS POUR LA BIBLIOTHEQUE DE VAL EN VIGNES-MASSAIS (ANNEXE 1)

Monsieur le Maire rappelle qu'historiquement basé à Massais, le service de « point lecture » de la Bibliothèque Départementale de Prêt des Deux-Sèvres a cessé son activité en décembre 2020, faute d'usagers. Méconnu des habitants, des écoles, des élus et agents communaux eux-mêmes, ce service n'a bénéficié d'aucune communication « offensive » de la part de la municipalité, les locaux et le mobiliers dédiés, exigus, le manque de bénévoles et de personnel formés à la gestion et au renseignement des usagers, n'ont pas permis une mise en valeur de cet outil indispensable au maillage culturel en milieu rural.

Avant son intégration au sein du Tiers Lieu, Monsieur le Maire propose qu'une bibliothèque soit installée au sein de la salle du conseil municipal de Massais

A cette occasion, la bibliothèque devra être dotée de nouveaux équipements informatiques et mobiliers qui peuvent être financés en partie par le Conseil Départemental. Le coût global estimatif de cet investissement est de 14 586.40 € H.T. (soit 19 217.29 € T.T.C.).

Le Département des Deux-Sèvres a mis en place une convention avec la Communauté de Communes du Thouarsais pour subventionner la création du Réseau Lecture. Cette convention permet aux communes et à la CCT de bénéficier d'aides concernant l'investissement informatique ou mobilier pour la période 2020-2024, pouvant monter jusqu'à 50 % des montants HT.

Dans ce cadre, et pour centraliser les demandes, le Département souhaite travailler avec un unique interlocuteur, à savoir la CCT. Le Réseau Lecture assurera donc le portage administratif des demandes et le suivi des dossiers de subventions au nom de communes adhérentes au réseau.

	Montant HT	Montant TTC	Subvention Conseil Départemental	Reversement commune
MOBILIER				
DPC	13536.40	17957.29	6768.00	11 189.29

INFORMATIQUE				
1PC (Médiacom system)	650.00	780.00	325.00	455.00
Imprimante (Leclerc)	250.00	300.00	125.00	175.00
Douchette (Asler)	150.00	180.00	75.00	105.00
Total	14586.40	19217.29	7293.00	11 924.00

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- Valider le plan de financement ci-dessus défini
- Autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention de mandat donné à la Communauté de Communes du Thouarsais pour passer commande et établir la demande de financement adressée au Conseil Départemental ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

6. INDEMNITE DE GARDIENNAGE EGLISE

Le montant maximum de l'indemnité allouée aux prêtres chargés du gardiennage des églises communales peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle ; la circulaire préfectorale n°5 du 07/04/2020 précise que le plafond indemnitaire reste inchangé.

Le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est de 120.97 € depuis le 1er janvier 2017 pour un gardien ne résidant pas dans la commune.

Le Conseil, décide à l'unanimité de :

- Valider pour l'année 2021 une indemnité de 120.97 € X 4, pour les églises de Bouillé Saint-Paul, Cersay, Massais et Saint-Pierre à Champ.
- Imputer les dépenses au budget communal.

7. DISSOLUTION DU BUDGET LOCATIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

Vu l'arrêté du Préfet en date du 24 novembre 2016 portant création des budgets annexes de la Commune Nouvelle de Val en VIGNES,

Monsieur le Maire expose qu'il a été convenu de procéder à la dissolution du budget annexe « Locations Industrielles et Commerciales » au 31 décembre 2021, et d'intégrer l'activité des locations industrielles et commerciales dans le budget principal de la Commune de Val en Vignes, à compter du 1er janvier 2022. Les opérations relatives à cette activité de locations industrielles et commerciales comptabilisées dans le BP, sont soumises à la TVA. Le suivi de la TVA dans le BP, se fera donc au niveau d'un code service.

Cette dissolution au 31 décembre 2021 et ce transfert à compter du 1er janvier 2022 ont pour conséquence :

- La suppression du budget annexe « Locations Industrielles et Commerciales »,
- La reprise de l'actif, du passif et des résultats dans les comptes du budget principal de Val en Vignes au terme des opérations de liquidation. Les comptes 2021 du budget annexe Locations Industrielles et Commerciales seront donc arrêtés au 31 décembre 2021.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la suppression du budget annexe « Locations Industrielles et Commerciales » et son intégration dans le budget principal de la Ville
- D'accepter que l'actif, le passif et les résultats soient repris dans les comptes du budget principal de la Commune de Val en Vignes, au terme des opérations de liquidation

- D'autoriser M. le Maire, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de cette dissolution et ce transfert.

RESSOURCES HUMAINES / AFFAIRES SCOLAIRES

8. CREATIONS D'EMPLOIS CUI CAE PEC

Vu le Code du travail ;

Vu la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 réformant les politiques d'insertion ;

Vu la circulaire N°DGEFP/SDPAE/MIP/MPP du 11 janvier 2018 ;

Pour les besoins du service technique et dans le souci de faciliter l'inclusion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi, il est proposé au conseil municipal de créer un emploi Parcours Emploi Compétences (PEC) avec les caractéristiques suivantes :

Emplois aidés CUI CAE PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

Création au 20/12/2021, pour 12 mois

- 1 emploi au sein des services techniques, à 35 h hebdomadaires annualisées

Une actualisation des temps de travail pourra être effectuée selon les besoins et l'étude des postes.

La rémunération est fixée sur la base du SMIC Horaire, avec possibilité de règlements d'heures complémentaires / supplémentaires.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d' :

- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec Pôle Emploi
- Autoriser M. le Maire, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce recrutement

9. SIGNATURE D'UN AVENANT CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT (ANNEXE 2)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi modifiée n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 84 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (articles 61, 62, 63),

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Monsieur le Maire expose au conseil les missions de l'agent, qui intervient pour les écoles de VAL EN VIGNES, situées à Massais, Bouillé St-Paul et Cersay, en vue d'exercer les fonctions ci-après :

- Entretien des locaux
- Restauration collective
- Animation
- Assistance dans les classes maternelles
- Accueil périscolaire et de loisirs

Il est proposé au conseil d'ajouter les missions suivantes :

- **Accompagnement aux classes de découverte (voyages scolaires) organisées par les écoles**
- **Accompagnements aux sorties scolaires diverses (cinéma, piscine etc)**

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant portant sur l'article 2 de la convention de mise à disposition du 02 novembre 2021 « Nature des fonctions exercées par le fonctionnaire territorial mis à disposition », avec l'ajout d'une nouvelle mission, à compter du 1^{er} janvier 2022..

10. PARTICIPATION FINANCIERE AUX ACCUEILS DE LOISIRS HORS COMMUNES

Par délibération du 19 juillet 2017, le conseil municipal de la commune de Val en Vignes décidait de verser une aide 2.45 € / enfant / jour aux organisateurs gestionnaires d'accueil de loisirs hors commune, pour les périodes pour lesquelles la commune ne propose pas le service.

La commission Affaires scolaires, lors de sa réunion du 18 octobre 2021, propose au conseil municipal de revoir l'écriture de cette délibération afin que celle-ci soit plus facilement applicable.

En effet, souvent, les organisateurs facturent aux familles sans déduire l'aide communale et l'aide ne peut être versée aux familles mais seulement aux organisateurs gestionnaires par conventionnement.

Vu que la commission souhaite soutenir les familles de Val en Vignes, dans la garde de leurs enfants durant les vacances scolaires,

Vu que l'accueil de loisirs de Val en Vignes n'est pas ouvert, la 2^{ème} semaine des vacances scolaires de février, les 2 semaines de vacances de Noël et durant le mois d'août,

La commission propose de verser une aide de 3 € par jour / enfant domicilié à Val Vignes, durant les vacances scolaires, lorsque l'accueil de loisirs de Val en Vignes est fermé.

Cette participation sera versée aux structures organisatrices gestionnaires d'un accueil de loisirs hors communes avec lesquelles la commune de Val en Vignes aura conventionné.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d' :

- Autoriser le versement de cette participation
- Autoriser le conventionnement avec les organisateurs gestionnaires hors commune

FONCIER

11. ACQUISITION D'UNE CABANE DE VIGNE

Vu l'information au conseil municipal du 12 juin 2019, concernant le projet de préservation des cabanes de vignes dans le patrimoine local

Vu la délibération du conseil municipal en date du 1^{er} octobre 2019,

Dans le cadre de l'opération relative à l'acquisition des cabanes de Vigne, ci-dessous désignées :

- 1 à Bouillé Saint-Paul « les Vernelles » section B n° 232 17m²,
- 1 à Saint-Pierre à Champ « Les Pajots Saint-Pierre » section 288 C n° 520 (non délimité)
- 2 à Cersay « Les Grands Sillons » section C n° 99 17m² & « Les Coulées » section C n° 130

Les consorts GOURDON, propriétaires de la parcelle située à SAINT-PIERRE A CHAMP « LES PAJOTS SAINT-PIERRE » SECTION 288 C N° 520, d'une contenance de 8 m² a proposé de vendre son bien au prix de 500 €.



Le conseil décide à l'unanimité d' :

- Accepter d'acquérir la cabane de vignes, « Les Pajots Saint-Pierre » section 288 C n° 520 d'une contenance de 8 m2 au prix de 500 €.,
- Autoriser le maire à signer tous les documents liés à cette transaction.

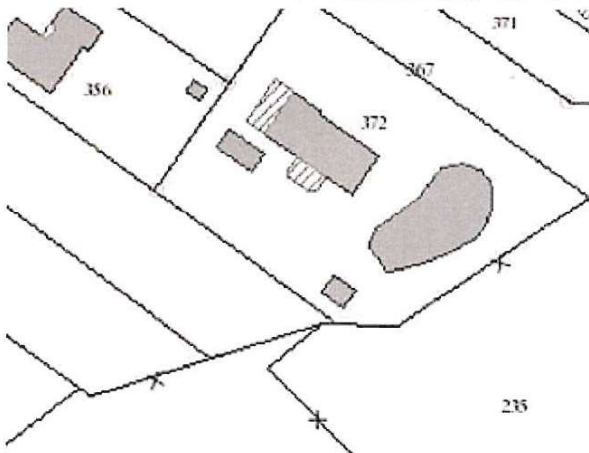
12. VENTE D'UN TERRAIN MASSAIS

Vu la délibération du 09 avril 2021

Monsieur Le Maire expose aux membres du conseil municipal que Monsieur et Madame EMAURE souhaitent se porter acquéreurs d'une partie des parcelles communales AL12, et AL 11 d'une superficie approximative de 1000 m2.

La surface exacte sera déterminée après bornage du géomètre.

Les parties des parcelles sont cédées au prix de 1500 € l'hectare, étant entendu que les frais de géomètre pour mesurage, bornage et division cadastrale et les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs.



Le conseil municipal décide à l'unanimité d' :

- Approuver la vente d'une partie des parcelles cadastrées AL 12 et AL 11 à Massais au profit de Monsieur et Madame EMAURE, au prix de 1500€ l'hectare.
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire, ainsi que l'acte authentique.

DEMISSION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE, INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Suite à la démission en date du 17 novembre 2021 de Mme Vanessa GIRET, conseillère municipale, le poste ainsi devenu vacant doit être pourvu par le candidat venant immédiatement après le dernier élu de cette liste.

Monsieur Richard WISNIEWSKI, suivant de la liste du groupe "Nos villages nous ressemblent, Val en Vignes nous rassemble. " a fait connaître son accord pour intégrer le conseil municipal.

ARRETES / DÉCISIONS DU MAIRE

a) Droit de préemption (alinéa 15° de la délibération du 16 avril 2014) :

01/10/2021	07906321K0028	PASTURAUD Alexandra 27 rue des cerisiers Cersay 79290 VAL EN VIGNES	27 rue des cerisiers Cersay 79290 VAL EN VIGNES	D n°1200	Non exercice du droit de préemption
01/10/2021	07906321K0029	DUPE Lucien 2 le bouillon Cersay 79290 VAL EN VIGNES	11 rue des cerisiers Cersay 79290 VAL EN VIGNES	D n°396	Non exercice du droit de préemption
14/10/2021	07906321K0030	CTS VALET	40 rue du moulin CERSAY 79290 VAL EN VIGNES	D n°33-34-925-926-927	Non exercice du droit de préemption
18/10/2021	07906321K0031	LE MORILLON André et Patricia 5 rue du Moque Panier 17220 BOURGNEUF	3 Rue des Lilas Cersay	D n°1282	Non exercice du droit de préemption
20/10/2021	07906321K0032	CTS PLANTON	20 -22 Route du Pont de Preuil Bouillé St Paul 79290 VAL EN VIGNES	044 AC89 et 90	Non exercice du droit de préemption
10/11/2021	07906321K0033	BIBARD Jeanine GELE Alain GELE Maryse GELE Jean Noël	2 route de Bateviande Massais 79150 VAL EN VIGNES	168 G n°565	Non exercice du droit de préemption
10/11/2021	07906321K0034	BIBARD Jeanine GELE Alain GELE Maryse GELE Jean Noël	2 route de Bateviande Massais 79150 VAL EN VIGNES	168 AD n°23	Non exercice du droit de préemption
16/11/2021	07906321K0035	CTS BREMAUD	5 rue des vignes St Pierre à Champ 79290 VAL EN VIGNES	288 F n°184	Non exercice du droit de préemption
16/11/2021	07906321K0036	TORDJMAN Félix GRECO Charlotte	10 rue des vignes noires Bouillé St Paul 79290 VAL EN VIGNES	044 B n°462	Non exercice du droit de préemption

b) Décisions du maire

Réf. et dénomination

-  DECISION DU MAIRE N30-2021 Concession Blaud.pdf
-  DECISION DU MAIRE N31-2021 Concession Perdriau.pdf
-  DECISION DU MAIRE N32-2021 ATTRIBUTION APAVE.pdf
-  DECISION DU MAIRE N33-2021 Avenant 1 chaudière.pdf
-  DECISION DU MAIRE N35-2021 Modification des délais Marché Pharmacie,
-  DECISION DU MAIRE N36-2021 AVENANT 1 DAVID MACONNERIE.pdf
-  DECISION DU MAIRE N37-2021 AVENANT 1 RATEAU.pdf

c) Arrêtés du maire

Réf. et dénomination	Objet
 G2021-14 Pose dos âne-zone 30- RD360 Bouillé st paul.pdf	
 G2021-15 Aménagement sécuritaire Massais RD 759.pdf	

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Madame Audrey HERVE présente aux membres du conseil municipal le questionnaire réalisé à destination de toutes les familles dont les enfants sont scolarisés à Val en Vignes, sur le thème des rythmes scolaires, et notamment sur la semaine à 4 jours ou 4 jours et demi. Les résultats seront présentés et soumis au vote du conseil lors de la prochaine réunion du conseil municipal en janvier 2022.
- Monsieur Richard WISNIEWSKI, nouveau conseiller municipal, se présente et présente son parcours aux membres du Conseil, il intègre la commission Vie Associative, ainsi que la commission Environnement.
- Monsieur Lionel GUIBERT s'interroge sur la démission de Mme GIRET, Monsieur le Maire lui répond que le sujet sera débattu en réunion le 18/12/21. Monsieur Guibert ne pouvant être présent, il souhaite avoir un compte-rendu, Monsieur le Maire s'engage à lui transmettre.

La séance est levée à 21H45

A Val en Vignes,
le 15 décembre 2021,
Christophe LÉOT, Maire

